Nations Unies

S/PV.5282 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5282e séance

Lundi 17 octobre 2005, à 15 heures

New York

Président :	M. Ungureanu	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Djakpo
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Kardel
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Matsuura
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 10 octobre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/638)

05-55654 (F)



Suspendue à 13 h 20, la séance reprend à 15 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce qui va s'exprimer au nom du Président en fonction du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris le temps de venir à New York pour présider cet important débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à saluer les représentants des organisations régionales et sous-régionales.

La Grèce s'associe totalement à la déclaration faite par le représentant permanent du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne (UE).

C'est pour moi un honneur particulier que d'intervenir au nom du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est dont la présidence est détenue actuellement par la Grèce. Il s'agit d'un mécanisme authentique de coopération régionale qui est originaire des pays de la région même, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, l'Ex-république yougoslave de Macédoine, la Turquie et la Grèce ainsi que la Croatie en tant qu'observateur.

Ce débat opportun se déroule pendant une année capitale pour l'Organisation des Nations Unies, quelques semaines à peine après la Réunion plénière de haut niveau des dirigeants du monde, qui s'est tenue en septembre 2005, où des décisions importantes ont été prises pour renforcer la capacité de l'ONU à relever plus efficacement les défis de notre époque en matière de sécurité.

Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance du multilatéralisme lorsqu'ils se sont attaqués à ces défis. Ils ont aussi reconnu la contribution importante apportée par les organisations régionales à la paix et à la sécurité telle qu'elle est stipulée dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, ils ont manifesté leur détermination à renforcer et élargir la coopération entre nos organisations mondiales et régionales et à s'assurer que les organisations régionales, qui ont la capacité de prévenir les conflits armés et de mener des activités de consolidation de la paix, envisagent la possibilité de placer cette capacité dans le cadre de l'ONU.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité que la nécessité d'une relation plus étroite et plus structurée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales a également été reconnue par la sixième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, qui s'est tenue les 25 et 26 juillet 2005 au siège de l'ONU à New York avec la participation de 20 organisations.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a demandé entre autres l'adoption d'une vision commune de l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité avec des capacités connexes, se fondant sur les avantages comparés des institutions mondiales et régionales. Les participants à cette réunion ont entériné des propositions et convenu de mesures visant à établir des rapports plus structurés entre l'ONU et les organisations régionales.

Selon nous, la décision de la réunion de haut niveau de se réunir tous les ans pour surveiller l'évolution de la situation en matière de sécurité internationale, de promouvoir les objectifs de l'ONU et de faire coïncider ces réunions avec celles tenues par le Conseil de sécurité avec les organisations régionales est une initiative importante s'agissant de parvenir à une meilleure coordination et à une plus grande complémentarité des ordres du jour.

Tout en insistant sur la principale responsabilité du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais signaler la nature complémentaire des organisations régionales et sous-régionales s'agissant de relever de nouveaux défis et menaces et de promouvoir la paix et la stabilité comme je l'ai dit dans ma déclaration à la réunion de haut niveau susmentionnée où je me suis exprimé au nom du Conseil de sécurité pendant la présidence grecque en juillet dernier.

Aujourd'hui, plus que jamais, les organisations régionales ont un rôle capital à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix après les conflits. La proximité géographique et les liens historiques et culturels étroits entre leurs membres donnent aux organisations régionales des avantages comparés pour mieux comprendre les causes principales des conflits régionaux et trouver des solutions pacifiques à ces problèmes.

Les récentes opérations d'appui à la paix de l'ONU se déroulent en coopération étroite entre l'ONU

et les organisations régionales et sous-régionales. Des activités de consolidation de la paix durables et couronnées de succès exigent une participation active des organisations régionales et sous-régionales, en particulier en ce qui concerne l'application des politiques de reconstruction après les conflits.

En tant que membre de l'Union européenne, la Grèce soutient vigoureusement un multilatéralisme en coopération et efficace et souscrit totalement à la stratégie de l'Union européenne en matière de sécurité, qui a été adoptée en décembre 2003 et qui comprend notamment les objectifs de renforcement de la stabilité, de promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance, de la justice internationale et de l'examen des menaces et défis mondiaux.

La coopération régionale est une priorité pour un ordre du jour en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. En Europe du Sud-Est, c'est aussi un élément clef pour la réalisation de notre objectif stratégique commun, à savoir l'intégration dans la famille européenne élargie – elle-même l'exemple le mieux réussi de coopération régionale – en synergie étroite avec l'ONU ainsi qu'avec nos organisations régionales pour prévenir, gérer et régler les conflits.

À la suite d'une succession de crises et de conflits douloureux sur un long chemin cahoteux, notre région se trouve aujourd'hui à un tournant. Nous nous écartons du syndrome selon lequel les Balkans sont voués à connaître des crises endémiques et sans fin et nous nous rapprochons d'une stabilisation économique et sociale et du développement économique. Nous avons une responsabilité commune qui est de relever le défi et de transformer notre région en un havre de paix, de stabilité et de coopération agissant solidairement pour la réalisation des aspirations de nos peuples.

Dans ce contexte, le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est montre progressivement qu'il représente une voix intelligente pour la région, un mécanisme efficace et axé sur les résultats, cherchant à contribuer efficacement à la paix et à la stabilité, et qui s'est engagé à nouer et entretenir des relations efficaces se renforçant mutuellement dans toute la région.

Cette réunion nous donne une bonne occasion de rechercher des méthodes se prêtant au renforcement de la coopération et de l'interaction entre l'ONU et les organisations régionales. Nous croyons qu'un partenariat plus étroit et plus efficace entre ces organisations et une coopération accrue en matière d'orientations et d'actions sont nécessaires si nous voulons instaurer une complémentarité authentique.

Par ailleurs, les organisations régionales devraient développer davantage leurs capacités d'organisation en matière de prévention, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. À cet égard, nous appuyons le développement du plan de capacité pour 10 ans de l'Union africaine.

En conclusion, nous sommes convaincus que les recommandations concertées par la réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales concernant l'institutionnalisation de cette relation sont essentielles pour façonner un partenariat constructif capable d'affronter les difficultés et les menaces de notre époque.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation est très honorée de votre présence, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, et nous souhaitons vous féliciter de l'initiative que votre délégation a prise en tenant cette réunion publique sur la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons également de la présence de nombreux représentants des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que de celle du Secrétaire général de l'ONU.

La création de la future Commission de consolidation de la paix, ainsi que l'engagement pris par les dirigeants du monde, à la réunion de haut niveau, de renforcer l'Organisation des Nations Unies en la rendant plus efficace, place la question de la coopération avec les organisations régionales parmi les questions prioritaires à notre ordre du jour, les organisations régionales ayant l'avantage comparatif d'être proches de la zone de conflit, ce qui leur permet de rapidement détecter les symptômes de conflit dans la région et d'agir rapidement pour offrir des solutions efficaces en vue d'un règlement pacifique des différends. L'intervention de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans des événements récemment survenus dans certaines régions d'Afrique en est un exemple récent.

La valeur ajoutée de l'organisation régionale tient, dans ce sens, à son appartenance à une zone géographique, économique et sociale qui la rapproche

tout spécifiquement du conflit local et la sensibilise tout particulièrement à la problématique. Dans les tâches de prévention et d'alerte, cette proximité peut, dans bien des cas, être une condition essentielle. Il en va de même pour ce qui est des fonctions de stabilisation et de construction d'un environnement stable. Il faut promouvoir les mécanismes de consultation, formels et officieux, qui permettent aux Nations Unies de s'enrichir de cette vision et vice-versa.

Quand l'Organisation universelle examine un conflit particulier, avant d'agir sur le terrain, elle devrait compter, dans l'idéal, sur l'avis et les conseils de l'organisation régionale et en tenir dûment compte. L'expérience institutionnelle et la capacité d'exécution doivent servir à définir les domaines dans lesquels les organisations régionales peuvent coopérer avec l'ONU. À cet égard, l'expérience de la Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti en matière de coopération nous semble très éloquente. L'Organisation des États américains (OEA) a apporté ses connaissances techniques spécifiques et a collaboré à l'enregistrement des électeurs d'une façon tout à fait satisfaisante. Ainsi, l'organisation régionale, l'OEA dans ce cas, a apporté une contribution fondamentale à l'objectif ultime qu'est la paix et la stabilité en Haïti.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. On pourra également ajouter à ce schéma la création d'une Commission de consolidation de la paix, qui, en agissant comme organe de liaison entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU et les organisations régionales, créera de nouvelles synergies dans la phase qui suit les conflits, aidant ainsi à jeter les fondements d'une coopération qui, en profitant des éléments complémentaires existants, permettra d'éviter les doubles emplois. Étant donné le lien qui existe entre sécurité, paix et développement, les connaissances spécialisées des organisations régionales, dont le mandat d'origine était surtout axé sur l'intégration économique et le commerce, pourront être très utiles pour le succès des stratégies visant la croissance économique et la stabilité à long terme.

Nous avons parlé du rôle important des organisations régionales dans la détection rapide des symptômes du conflit, dans l'élaboration de solutions pour le règlement pacifique des différends et dans l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix après les conflits, mais nous ne devons pas oublier qu'il importe d'établir des accords officiels de coopération entre les secrétariats des organisations régionales et sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies, en prenant en compte, si possible, les capacités de prévention des conflits armés ou de maintien de la paix dans le cadre du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies.

Une coopération systématique entre l'ONU et les organisations régionales renforcera la capacité de l'ONU à prévenir les conflits, à réagir rapidement en cas de conflit et à fournir des solutions pour la construction d'une paix durable. Le projet de résolution qui va être adopté nous encourage à progresser dans la bonne direction et l'Argentine souscrit pleinement à ces engagements.

M[me] Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, ma délégation salue votre présence parmi nous. Votre décision d'organiser ce débat du Conseil souligne l'importance que votre pays accorde à l'amélioration de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Ma délégation partage votre intérêt dans la recherche des moyens de renforcer cette coordination dans le cadre des efforts conjoints que nous n'avons cesse de déployer pour trouver les moyens efficaces d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons en particulier de l'occasion que nous donne ce débat de faire le point sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ainsi que sur les moyens d'accroître l'impact de cette coopération dans la promotion des objectifs du Conseil de sécurité. Les activités des organisations régionales et sous-régionales, lorsqu'elles sont correctement planifiées et bien mises en œuvre, peuvent renforcer tout un ensemble d'objectifs des Nations Unies hautement importants, tels que la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, le renforcement de la coopération internationale en matière de sécurité, la lutte contre le terrorisme et le crime transnational et la promotion du développement économique.

Les organisations régionales et sous-régionales apportent à toute action en vue de régler un problème régional donné des contacts, des connaissances et une expérience uniques et importants. Une coopération et une interaction multilatérale entre l'organe compétent de l'ONU et l'organisation régionale compétente

devrait pouvoir créer des synergies précieuses et accroître les chances d'une intervention réussie.

Je voudrais souligner quelques-unes des initiatives que les États-Unis sont en train de prendre à cet égard. L'Initiative mondiale sur les opérations de maintien de la paix est une initiative qui, comme son nom l'indique, tout en étant mondiale, met l'accent sur l'Afrique. Cette Initiative est destinée à accroître la capacité des pays africains participants à déployer un personnel ayant reçu une formation de haut niveau dans des opérations internationales de soutien à la paix. La coopération entre cette Initiative et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU améliorera l'interopérabilité entre les unités de soutien à la paix des différents pays. Une interopérabilité accrue se traduira par une capacité commune plus grande à faire face à certains problèmes soulevés dans le projet de résolution que nous adopterons à l'issue de ce débat.

Le Programme d'assistance et de formation aux opérations de secours en Afrique (ACOTA) est une composante africaine spécialisée de l'Initiative chargée de fournir une formation en matière de maintien de la paix et qui fournit une formation à des contingents militaires africains sélectionnés pour mener des opérations de soutien à la paix et de secours humanitaires. ACOTA travaille avec les forces armées africaines partenaires et avec des organisations régionales et sous-régionales pour coordonner la formation des personnels chargés de réagir en cas de crise. Nous espérons que les unités formées dans le cadre d'ACOTA seront parmi les plus aptes à assumer ces fonctions difficiles.

Les partenariats dans le cadre d'ACOTA se sont développés en étroite collaboration avec des pays africains et d'autres parties prenantes. Ce programme permet aux contingents africains de différents pays de mener des opérations de maintien de la paix multinationales en leur fournissant les compétences qui leur permettront de mener des opérations d'appui à la paix interopérables, ainsi que la formation et l'équipement nécessaires. La démarche globale de ce programme prévoit dans sa formation la participation d'organisations internationales de secours, d'organisations non gouvernementales et d'organisations humanitaires afin d'améliorer la coordination essentielle lorsque du personnel formé dans le cadre d'ACOTA est déployé sur le terrain. L'appui d'ACOTA aux organisations de sécurité régionales africaines aidera à mettre en place des unités de planification et d'organisation solides et capables de répondre aux crises humanitaires et de maintien de la paix dans la région. En outre, une plus grande stabilité régionale, obtenue grâce à une capacité africaine renforcée en matière d'appui à la paix, contribuera grandement à promouvoir la démocratie et la croissance économique en Afrique.

Dans d'autres régions, des efforts similaires en vue de renforcer la coopération entre l'ONU et des organisations régionales peuvent être tout aussi bénéfiques.

Ma délégation juge encourageant le débat d'aujourd'hui, et elle examinera attentivement le rapport que le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'établir sur les défis à relever et sur les possibilités offertes, alors que nous cherchons à maximiser l'efficacité de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Les États-Unis participeront activement à cet effort collectif et soutenu. Le débat d'aujourd'hui a été une étape utile sur cette voie.

Enfin, ma délégation partage pleinement la déclaration faite par le Sous-Secrétaire général Erdmann, à savoir que l'OTAN n'est pas en soi une organisation régionale – avis que les États Membres partagent depuis longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Paulin Djakpo, Directeur de cabinet au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

M. Djakpo (Bénin) : Le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin a hautement apprécié l'invitation que vous lui avez adressée. Dans l'impossibilité de se rendre à New York pour y répondre, il m'a chargé de le représenter au débat public de ce jour au Conseil de sécurité et d'y faire en son nom la déclaration qui suit :

Mon pays, le Bénin, vous sait infiniment gré d'avoir organisé ce débat public sur un thème dont l'importance est indéniable dans le contexte des réflexions en cours pour la réforme des Nations Unies. Comme dans les autres domaines, il s'agit non pas de réinventer l'Organisation des Nations Unies mais de créer les conditions pour une application judicieuse de

la Charte dans l'esprit des principes cardinaux qu'elle a consacrés.

La Charte des Nations Unies a établi un système de sécurité collective qui repose sur deux axes essentiels, à savoir : la responsabilité principale, conférée au Conseil de sécurité, du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la coopération avec les organisations régionales opérant dans ce domaine sur la base du principe de la subsidiarité et de l'obligation redditionnelle. Les dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte sont sans équivoque sur ce point. Nul besoin de les citer ici.

Le contexte international n'a pas toujours été favorable à l'application effective de ces dispositions de la Charte. Cependant, depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la confrontation idéologique Est-Ouest, l'émergence d'une nouvelle communauté de valeurs et d'une coopération accrue des grandes puissances dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité internationales ont permis au Conseil de sécurité de retrouver une plus grande capacité de jouer le rôle qui lui est imparti par la Charte. Dans le même temps, il s'est observé un regain d'intérêt des États pour l'intégration régionale orientée vers la promotion de la paix et de la stabilité.

En Afrique, cela s'est notamment traduit par les initiatives louables de certaines communautés économiques régionales dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la recherche de solutions aux conflits armés internes. La constitution de l'Union africaine et la mise en place de son Conseil de paix et de sécurité participent de la même rationalité.

Ces faits récents positifs ont créé les conditions d'une coopération plus active avec le Conseil de sécurité et favorisé une revitalisation du système de sécurité collective institué par la Charte, revitalisation conforme à l'idéal humaniste qui a présidé à la création des Nations Unies, à savoir : préserver les générations futures du fléau de la guerre et promouvoir la dignité et la valeur de la personne humaine.

Nous voulons, à cet égard, rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui a très tôt compris l'importance de ces deux processus vertueux et favorisé la concertation entre l'Organisation des Nations Unies et les responsables des organisations régionales. Fort significatives sont les conclusions de la sixième réunion de haut niveau entre l'ONU et les responsables des organisations régionales, tenue à New York, les 25 et 26 juillet 2005, sur un thème révélateur des avancées réalisées dans ce domaine : « Un partenariat entre l'ONU et les organisations régionales pour un monde plus sûr ».

Le Bénin salue particulièrement la décision de la création d'un comité permanent chargé de mobiliser la volonté politique, de promouvoir l'adoption d'une orientation à long terme et de surveiller l'exécution des décisions prises. C'est là un acte de haute portée qui augure bien d'un approfondissement de relations institutionnelles solides.

Dans la même optique, nous nous félicitons de la participation d'éminents responsables des principales organisations régionales au débat de ce jour, occasion de choix pour définir les contours du partenariat dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ce partenariat requiert la mise en place des mécanismes de concertation pour une interaction plus efficace entre le Conseil de sécurité, les organisations régionales et les États Membres en vue de faciliter une gestion judicieuse des situations susceptibles de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité pourrait ainsi mieux servir sa vocation première qui est de prévenir les ruptures de la paix et de les faire cesser, le cas échéant, par une action collective des États Membres.

Cependant, les organisations régionales ne peuvent remplir leurs engagements dans le cadre d'un tel partenariat sans un renforcement de leurs capacités en matière d'alerte et d'intervention rapide face aux situations représentant une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les contraintes expérimentées dans le cadre des efforts concertés de l'ONU et de l'Union africaine pour la stabilisation du continent africain illustrent de façon paradigmatique l'ampleur des défis à relever pour optimiser le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix dans le monde. La communauté internationale dans son ensemble a beaucoup à y gagner et devrait s'y employer avec clairvoyance et détermination.

C'est dans cet esprit que mon pays adhère pleinement au projet de résolution que nous allons adopter à l'issue de ce débat.

Le Bénin rend hommage à la Roumanie non seulement pour en avoir pris l'initiative, mais aussi et surtout pour avoir fait du renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales l'une des priorités de son mandat au Conseil de sécurité. L'histoire retiendra et appréciera à sa juste valeur la contribution substantielle que la Roumanie a apportée à l'aménagement de ces relations dans le sens d'une plus grande intégration du système de sécurité collective institué par la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le représentant du Bénin des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, qui est publié sous la cote S/2005/649. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1631 (2005).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont participé à cet exercice conjoint et fructueux dont l'objectif est de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Je vous remercie tous les partenariats pour leur persistance, leur aide, leur patience et leur travail.

La séance est levée à 15 h 45.